



Conseil municipal du 22 mars 2023 à 19h

-Liste des délibérations-

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, salle du conseil sous la présidence de Monsieur Fabrice LARCHE, Maire de Perthes-en-Gâtinais.

Etaient Présents :

MM. LARCHE, MAGNIER, MACAIGNE, POIRIER, GBIANZA, FRANCISCO, BENYAKAR ;
MMES PORTE, LAYET, GRIPPON-LAMOTTE, MENAGER, NOGUES, FORNARELLI ;
Formant la majorité des membres en exercice ;

Avaient donné pouvoir :

MME MALMANCHE S. A MME LAYET ;
M. MALMANCHE F. A M. MAGNIER ;

Etaient Absents :

MM. MALMANCHE F., TAVERNIER ;
MMES MALMANCHE S., GRANSART, SERVEAUX-MARTINS.

Madame FORNARELLI est désignée secrétaire de séance.

Compte-rendu de séance : Les conseillers municipaux adoptent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 8 février 2023.

Délibération n°	Objet	Vote
06	APPROBATION AVENANT 5 AU MARCHÉ DE RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE, PLUS-VALUE LOT 7	unanimité
07	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023, VARIATION DE + 5,2%	unanimité
08	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC – CAISSE DES ECOLES - ANNEE 2022	unanimité
09	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC – BUDGET COMMUNAL - ANNEE 2022	unanimité
10	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET COMMUNAL 2022	unanimité
11	BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022, EN S.I. : 342 531,61 € ET EN S.F. : 538 884,95 €	unanimité
12	ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE POUR 2023 : 3 696 927,93 € DE CREDIT TOTAL	unanimité
13	COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION : Attribution d'une concession trentenaire à la famille DESAINJORES. Préemption de la parcelle AC n°143 chemin de Faronville en zone agricole sensible. Passation d'un contrat de nettoyage des locaux communaux avec l'entreprise C CLAIRE ET NET du 01/11/22 au 31/08/23.	unanimité

Affichage « à la porte de la Mairie » le 24 mars 2023

Le maire, Fabrice Larché